

<p style="text-align: center;">Compte rendu du conseil municipal Séance du 24 février 2023</p>
--

L'an 2023, le 24 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Lydie HAMON, Elisabeth BOITET, Loïc HANS, Patrice KNUCHEL, Claudine LE BRUN, Thierry DELRIEUX

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 17 février 2023

Secrétaire de séance : Thierry DELRIEUX

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2023
- Les comptes administratifs 2022 + validation Restes à réaliser + Compte de gestion
- Projets et investissements 2023
- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
-
-

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Démarrage des études GBS « réhabilitation centre bourg » CR 1^{ère} réunion le 26 janvier à 9h00 et planning
- Présentation du CIAS le 8 MARS 2023 à 20H00
- Les Jeux de Lanvaux du 08/07/2023

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

- Point des travaux en cours : barrières garderie, columbarium...
- Animations : bilan et prochains rendez-vous

🗳️ Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2023

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 20 janvier 2023 à l'unanimité des voix exprimées.

Les comptes administratifs 2022 + validation Restes à réaliser

- Budget annexe Logements sociaux / Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif de 2022 pour les logements sociaux, qui laisse apparaître un excédent de 118.206,43 € en section de fonctionnement et un déficit de 12.984 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 105.222,43 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif - logements sociaux - 2022 :

Affectation du résultat - logements sociaux	118.206,43€
au financement de la section d'investissement R1068	12.984,00€
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	105.222,43€

- Budget annexe lotissement « Le Domaine des Landes » / Compte Administratif 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour le lotissement « Le Domaine des Landes » qui laisse apparaître un excédent de 401.782,47 €

- Budget annexe La Locomotive / Compte Administratif 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour le bâtiment « La Locomotive » qui laisse apparaître un déficit de 220.727,91 € (y compris les restes à réaliser 90.804€).

- Les comptes administratifs 2022 (budget commune)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 présenté par Cyrille KERRAND, adjoint aux finances et se résumant ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	715.717,41€
Recettes de l'exercice	966.957,00€
Excédent de l'exercice	251.239,59€
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	204.302,61€
Excédent global	455.542,20€
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	587.664,67€
Recettes de l'exercice	631.218,79€
Excédent de l'exercice	43.554,12€
Déficit d'investissement 2021 reporté	-82.869,22€
Déficit global	-39.315,10€
Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	136.362,00€
Restes à réaliser en recettes	0€
Déficit global à réaliser	136.362,00€
Balance de clôture	
Excédent global de fonctionnement	455.542,20€
Déficit global d'investissement (avec RAR)	-175.677,10€
Excédent global de clôture des deux sections cumulées	279.865,10€

- **Affectation du résultat 2022**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2022

Affectation du résultat	
section de fonctionnement - excédent global	455.542,20€
section d'investissement - déficit global	- 39.315,10€
restes à réaliser en investissement	136.362,00€
restes à réaliser en dépenses	0€
restes à réaliser en recettes	0€
déficit global des restes à réaliser	136.362,00€
besoin de financement de la section d'investissement	175.677,10€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif 2023 :

Affectation du résultat	
au financement de la section d'investissement R1068	175.677,10€
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	279.865,10€

🏠 **Comptes de gestion 2022**

- **Budget principal – Budget annexe Logements sociaux – Budget annexe lotissement Le Domaine des Landes – Budget annexe La Locomotive**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

🏡 Projets et investissements 2023

Les principales dépenses prévues :

- Clôture grillagée et portail services techniques
- Parcours de santé adultes mixte
- Allées du cimetière
- Église : remplacement éclairage actuel par des LED, mise en valeur détails architecturaux et détecteur de présence
- École : remplacement éclairage actuel par des LED et création d'un nouveau plafond dans salle des CM
- ...

🏡 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Madame le Maire expose

- l'opportunité pour la commune de Larré de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique

Il est précisé que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après délibération, le conseil municipal donne habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le lancement d'une nouvelle consultation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

🏡 Réhabilitation du centre-bourg de Larré

Démarrage des études GBS « réhabilitation centre bourg »

La municipalité souhaite faire participer activement ses habitants à la réflexion en organisant différentes actions de concertation tout au long du projet.

Une déambulation est programmée le samedi 11 mars 2023 à 10h00.

L'idée de la déambulation est d'arpenter avec les habitants et usagers les lieux concernés par l'étude. Au gré de cette promenade, les participants sont invités à s'exprimer sur leur ressenti des lieux, leurs impressions et échanger avec les professionnels.

🏡 Présentation du CIAS le 8 MARS 2023 à 20H00 en mairie de Larré

Les Jeux de Lanvaux

Cette manifestation qui réunit 4 communes : Larré, Molac, Pleucadeuc et Saint-Guyomard aura lieu le samedi 8 juillet.

Pour cette première année, la cérémonie d'ouverture se déroulera à Larré le matin à partir de 10h30. Un défilé est prévu dans le bourg de Larré avec fanfare et « athlètes » des différentes communes. Une restauration rapide sera prévue le midi ainsi qu'une buvette.

Les participants se rendront, en début d'après-midi, dans les différentes communes en fonction du sport pratiqué, 2 sports sont proposés par commune.

La cérémonie de clôture aura lieu à Molac le samedi soir.

Le prochain conseil municipal est fixé au 31 mars 2023 à 20h